

MEMORANDA

Concerne: Carte d'identité consulaire pour fonctionnaires
de nationalité française, domiciliés en Suisse

A la suite d'incidents à la frontière française, il est recommandé aux fonctionnaires de nationalité française et à leur famille, de se procurer une carte consulaire auprès du Consulat général de France à Genève, 11 rue Imbert-Galloix, en se faisant immatriculer. Ce document peut être obtenu en présentant les pièces suivantes:

- passeport ou carte d'identité nationale
- livret de famille
- livret militaire
- 2 photographies
- carte de légitimation du CERN.

Ceci s'applique également à l'épouse du fonctionnaire et sur la demande expresse de ce dernier, une telle carte peut de même être délivrée aux enfants.

Les heures d'ouverture du Consulat général de France sont les suivantes: 9.00 - 12.00 h.
14.00 - 16.00 h.
9.00 - 11.30 h. le samedi.

La carte de légitimation du CERN ne peut être assimilée à une carte d'identité nationale. Elle n'est donc pas valable pour se rendre à l'étranger, n'étant reconnue que par les autorités suisses.

La section Installation de la Division du Personnel, tél. 2795 et 2838, se tient volontiers à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires.